

AMENAGEMENT ET REQUALIFICATION DES QUAIS DE L'ISERE

MARCHES DE DEFINITION

Extraits du **Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)**

SOMMAIRE

INTRODUCTION

LE GRAND PAYSAGE

Grenoble, tournée vers les montagnes

Grenoble : un site de confluence

L'Isère

LE PATRIMOINE

L'Isère

Les ponts

Les ensembles urbains et immeubles remarquables

Les Quais

La Bastille

Histoire Bastille

Programme de mise en valeur de la Bastille

LES REFERENCES URBAINES

1. LE SCHEMA DIRECTEUR DE L'AGGLOMERATION GRENOBLOISE

2. LE PLAN LOCAL D'URBANISME ET LA ZPPAUP

Le PLU :

Le PADD

Les orientations d'aménagement

La ZPPAUP

3. LE PLAN DE DEPLACEMENT URBAIN DE L'AGGLOMERATION GRENOBLOISE

4. LE SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT LUMIERE

5. LE REFERENTIEL ESPACES PUBLICS

6. LE SCHEMA DIRECTEUR DES ESPACES PUBLICS DU CENTRE VILLE

LES ETUDES ET PROJETS EN COURS

La ligne E du tram

Déplacement

La Bastille

La Maison de l'International

L'Esplanade

Le Palais du Parlement (l'ancien Palais de Justice)

Le pont Masséna

Les places Saint-André, de Gordes, Agier et la rue Diodore Rahoult,

Travaux d'accessibilité

Les pratiques des quais

Rive droite

La rive droite est à diviser en 4 entités d'usages :

1. Depuis le Jardin des Dauphins jusqu'au pont Marius Gontard (Quai de France)
2. Du Pont Marius Gontard au Pont Saint-Laurent (Quai Perrière)
3. Quartier Saint-Laurent / rue Saint-Laurent
4. Du pont Saint-Laurent au pont Masséna (Quais Mounier et Jouvin)

Rive gauche

1. Place Hubert Dubedout
2. Quai Créqui
3. Quais Stéphane Jay et Claude Brosse
4. Quai Jongkind

LES ENJEUX

Les enjeux urbains

Les enjeux patrimoniaux, paysagers et environnementaux

Les enjeux socio-économiques

Les enjeux de déplacements

LES OBJECTIFS D'AMENAGEMENT

Au regard des enjeux urbains, les propositions devront :

Au regard des enjeux patrimoniaux, paysagers et environnementaux, les propositions devront :

Au regard des enjeux socio-économiques, les propositions devront :

Au regard des enjeux de déplacements, les propositions devront :

LES MODALITES DE RENDU

Première phase

Deuxième phase

SUIVI

DOCUMENTS FOURNIS ULTERIEUREMENT AUX EQUIPES RETENUES

PRSTATIONS DE MAITRISE D'ŒUVRE ULTERIEURES

INTRODUCTION

« La Ville de Grenoble a, par délibération du 24 avril 06, engagé une vaste concertation pour l'établissement d'une programmation décennale de réaménagement des espaces publics stratégiques pour la requalification et l'extension de son centre ville » ;

« Compte tenu des contraintes très spécifiques qui s'attachent à l'aménagement des quais, et de son caractère indissociablement lié à ce projet de renforcement du centre ville, le Conseil municipal a décidé, par délibération du 19 juin 2006 modifiée le 29 janvier 2007, d'engager parallèlement à cette programmation, les études de requalification des quais sous forme de 3 marchés de définition.

De plus, le Conseil général a décidé d'engager les études de construction définitive du pont provisoire, afin de maintenir le plan de circulation actuel qui permet d'envisager d'accroître la place dédiée aux modes doux, à la promenade et aux animations sur les quais.

« Les études de définition, d'une durée de 8 mois environ, comporteront deux phases :

- une première centrée sur un diagnostic, une analyse critique des premières hypothèses de programme proposées, l'élaboration d'un plan de circulation à partir d'études de déplacement et d'un plan-programme de référence,
- une deuxième phase d'élaboration des propositions d'aménagements sous forme d'esquisses, chiffrage des aménagements, et de proposition de phasage de principe des aménagements.

« Les propositions faites dans le cadre de ces études seront soumises à concertation ».

LE GRAND PAYSAGE

Grenoble, tournée vers les montagnes

« Les horizons naturels de Grenoble sont de ceux dont peu d'autres villes peuvent se prévaloir » (CD Rom, CG 38)

Grenoble : un site de confluence

« Grenoble entretient un rapport très fort mais ambigu avec l'Isère et le Drac ... Les limites de Grenoble Nord et Ouest sont dessinées par ces deux rivières. Elles en marquent ainsi les portes d'entrée. Ces linéaires constituent, dans une agglomération dense, deux espaces de respiration visuelle ».

L'Isère

« entretient des relations douces avec l'espace urbain. Cette relation est même utilisée comme image symbolique de la ville (cf. carte postale).

« Sur le tronçon traversant le noyau historique de Grenoble, l'Isère joue un rôle structurant mettant en relation physique et visuelle les deux rives.

Colonne vertébrale, les axes des rues perpendiculaires à l'Isère viennent irriguer les quais Saint Laurent et Créqui, dont les façades se tournent vers la rivière. L'espace libéré visuellement par l'Isère offre une profondeur de champ mettant en scène le quartier Saint-Laurent et son rapport à la Bastille.

« Ces quais restent néanmoins dévolus aux déplacements routiers et limitent la valorisation des berges.

« En dehors de ce tronçon, les relations entre les quartiers de Grenoble et la rivière deviennent pauvres. Les ponts se raréfient. L'Isère, corsetée par une digue-talus, devient une coupure ».

LE PATRIMOINE

« Comme en témoignent de nombreux éléments d'architecture et de paysage, le secteur des quais de l'Isère est chargé d'histoire »

LES REFERENCES URBAINES

1. LE SCHEMA DIRECTEUR DE L'AGGLOMERATION GRENOBLOISE

« Le Schéma directeur classe le centre ville de Grenoble comme espace prioritaire du confortement urbain, pôle d'appui touristique, ce qui implique un renforcement sur le plan qualitatif de ses fonctions de centralité.

L'une des orientations fortes du Schéma réside dans le fait que les projets de développement devront être fondés sur les éléments structurants de son paysage : faire du paysage un élément de valorisation et de compréhension du territoire... pour l'espace urbain, rendre le territoire plus lisible ; recomposer les relations avec les rivières.

La réappropriation de ces rivières est un enjeu majeur pour l'agglomération ; elle nécessite de reconquérir et requalifier les espaces publics qui leur sont associés, « d'agrafer » les rivières au tissu urbain par la requalification des voies traversantes ».

2. LE PLAN LOCAL D'URBANISME ET LA ZPPAUP

Le PLU

Le PADD

« préconise la reconnaissance de la spécificité des paysages grenoblois : les rivières, la présence de l'eau (p.23) ... le développement de l'usage des modes doux et du potentiel piétonnier avec un réseau de « sentiers urbains » empruntant des linéaires à l'écart des flux automobiles : les berges de l'Isère (p.9) »

Les orientations d'aménagement

« renforcement de la trame verte et paysagère par des linéaires privilégiés (dont font partie les berges de l'Isère) »

La ZPPAUP

« La plupart des immeubles bordant les quais sont classés ... « immeubles à conserver et à restaurer », de par l'intérêt architectural ou historique qu'ils présentent ».

« 2 points de vue (PV) sont situés sur les quais

PV3 : depuis la Place de Bérulle vers la Bastille et le quartier Saint-Laurent ...

PV5 : depuis la place H. Dubedout vers l'Isère et la Bastille ».

3. LE PLAN DE DEPLACEMENT URBAIN DE L'AGGLOMERATION GRENOBLOISE

« L'aménagement du centre ville et des quais de l'Isère participe à la mise en œuvre des objectifs du PDU. L'accessibilité de ce secteur sera facilitée à l'horizon 2012 avec le passage de la ligne E du tram sur le pont de la porte de France et une baisse de trafic est envisagée au-delà de 2012 lorsque les trafics locaux seront reportée de manière optimum sur les voiries rapides urbaines (VRU) et la rocade nord, permettant d'achever la mise en oeuvre du « plan marguerite » et de réduire de façon drastique le trafic sur les quais ».

« Les objectifs du PDU devraient se traduire par des aménagements sur les quais visant à :
- Diminuer la circulation de transit tout en améliorant la fluidité ;

- Favoriser le confort et la sécurité des modes doux ;
- Améliorer la qualité des cheminements piétonniers et favoriser les promenades urbaines ;
- Améliorer la qualité du réseau cyclable (niveau d'exigence fort sur les aménagements) ;
- Concevoir des aménagements favorables aux modes doux et à leur sécurité ;
- Intégrer la desserte en navette du Rabot ».

4. LE SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT LUMIERE

« Sur le périmètre du centre ville et plus particulièrement celui des quais ... les axes directeurs portent notamment sur :

- L'Isère : mise en valeur des ponts et des liaisons rive gauche / rive droite.
- Les entrées de ville : liaison porte de France / bd Gambetta et l'échangeur des Sablons
- La mise en lumière de la Bastille avec la valorisation de ses fortifications ».

5. LE REFERENTIEL ESPACES PUBLICS

« Sur le secteur des quais de l'Isère :

- préservation depuis les deux points de vue (PV3 et PV5), des caractéristiques paysagères de la porte de la Bastille, l'esplanade et le contrefort de la Bastille, et valorisation de l'Isère,
- la plantation d'arbres ne devra pas être trop dense afin de maintenir un rapport visuel entre les 2 rives,
- les sols seront en dallage ciment pour les trottoirs et dallages pierre pour les places piétonnes,
- les fontaines existantes devront être dégagées et mises en valeur,
- les anciennes berges et ouvrages sur l'Isère doivent être maintenus et mis en valeur, les adaptations sont possibles pour la protection des inondations et la création de nouveaux accès à l'Isère,
- les mobiliers présentant un caractère historique seront maintenus et valorisés,
- les bacs à verre seront enterrés,
- les terrasses fermées sont interdites,
- l'unité des dispositifs et matériels d'éclairage publics sera exigée et tous les réseaux seront enterrés ou intégrés aux constructions. Il est recommandé d'implanter des candélabres sur les parapets afin de diffuser une lumière douce et continue sur les façades ».

6. LE SCHEMA DIRECTEUR DES ESPACES PUBLICS DU CENTRE VILLE

« axes principaux et complémentaires concernant l'aménagement du centre-ville :

- la qualité du cadre de vie et de l'environnement des habitants et usagers du centre-ville, dont les espaces publics sont un élément essentiel,
- la nécessaire « valorisation du patrimoine, la rénovation de l'habitat ... la requalification des espaces publics et une mise en scène nocturne de certains bâtiments emblématiques ou lieux structurants ... »,
- le renforcement du centre-ville, notamment en ce qui concerne le pôle commercial structurant qu'il constitue grâce à la diversité de son offre ».

« Le programme de requalification des espaces publics du centre-ville doit permettre de répondre aux objectifs suivants :

- Sur le plan spatial : favoriser le re-dimensionnement de ses fonctions pour faire du centre ville de Grenoble le centre de toute l'agglomération, c'est-à-dire à l'échelle d'une unité urbaine de 400 à 600 000 habitants,

- Sur le plan commercial : lui permettre de résister aux zones commerciales de périphérie et de répondre à l'évolution des besoins des populations urbaines, en faisant de ce « pôle de centralité majeur » un véritable lieu de destination, convivial et attractif,
- Sur le plan des déplacements : favoriser son accessibilité par tous, tout en ayant le souci de réduire les nuisances en ville, grâce à la poursuite du développement et de l'adaptation de sa desserte par les transports en commun, à des aménagements favorisant les modes de déplacement « doux », à des réponses adaptées au stationnement des riverains d'une part et des consommateurs d'autre part, et à la valorisation de liaisons affirmant des continuités entre le centre et les différents quartiers de la ville,
- Sur le plan qualitatif : requalifier son image, en mettant en valeur ses espaces patrimoniaux et touristiques ».

« Ces objectifs doivent être plus particulièrement déclinés sur les espaces publics les plus stratégiques du centre ville, sur son périmètre élargi :

- au sud : aux grands boulevards, à la ZAC de Bonne et au Parc Paul Mistral,
- à l'ouest : à la Gare,
- au nord : aux quais et à la rue Saint-Laurent,
- à l'est : au boulevard Mal Leclerc ».

LES ETUDES ET PROJETS EN COURS

La ligne « E » du tram

« études de faisabilité d'une nouvelle ligne de tramway de Grenoble au Fontanil. La mise en service ... est envisagée pour janvier 2011 ».

« Cette nouvelle ligne située à proximité des quais de l'Isère ... renforcera l'accessibilité de la ville centre tout en diminuant, en son sein, la circulation véhicule ».

Déplacements

Situation actuelle

« Le réseau de voiries structurantes ... s'est principalement développé autour d'axes nord-sud radiaux qui aboutissent à l'Isère ... et comporte peu d'axes est-ouest.

Au centre-ville, seuls les quais de l'Isère et les grands boulevards jouent le rôle d'axes structurants est-ouest. Les quais de l'Isère supportent donc à la fois des trafics d'entrée et de sortie de ville, des circulations de liaison inter-quartiers (liaison Ile Verte / Polygone scientifique, par exemple), et une part du trafic de transit qui traverse la ville.

Pendant les travaux de la ligne C du tram, le plan de circulation des quais a été modifié pour absorber une part du trafic qui empruntait les grands boulevards. Ce nouveau plan de circulation a été mis en place pour simplifier le fonctionnement des quais et augmenter leur capacité d'écoulement de la circulation et créer deux itinéraires cyclables à contre sens de la circulation automobile. Les modifications ont consisté à créer le pont provisoire face à la rue Masséna et à réglementer les quais en sens unique ».

Le maintien du pont Masséna par le Conseil général

« Le nouveau pont permettra :

- de relier le quartier Saint-Laurent au centre ville,
- d'assurer la continuité, la sécurité, le confort et la qualité des cheminements piétons et cycles,
- de participer à l'embellissement des quais par un ouvrage d'art intégré avec soin,
- de développer la fonction promenade/tourisme/visite sur les quais et l'ouverture du centre ville sur l'Isère et la Bastille,

- de relier les parcs Paul Mistral, Michalon et Bastille,
- de mieux aménager les accès des quais au pont ».

Les perspectives à moyen et long terme

« L'hypothèse retenue comme base de travail pour le marché de définition, consiste à maintenir les sens de circulation actuels (sauf pour le pont Gontard, où un sens unique est préconisé), mais à réduire le quai rive droite à une seule voie de circulation et le quai rive gauche à une voie au droit du téléphérique seulement ».

La Bastille

La Maison de l'International

L'Esplanade

Il « concentre plusieurs enjeux :

- une situation en entrée de ville ;
- la qualité d'espace public majeur, à conserver dans le respect de sa composition d'origine et de ses fonctions actuelles d'accueil de diverses manifestations, de parking relais et d'espace de jeux ;
- l'aménagement du contournement Nord de Grenoble comportant un tunnel sous la Bastille dont le débouché est prévu à proximité du site de l'esplanade, aura un impact sur le fonctionnement du quartier à travers la requalification de l'autoroute A 48 en boulevard urbain, permettant un nouveau rapport avec l'Isère ;
- la nouvelle ligne de tramway en provenance de Saint-Martin-le-Vinoux ;
- un enjeu de construction de logements et de rééquilibrage de l'offre de logements sociaux ».

Après la réalisation du contournement Nord de Grenoble, l'agglomération grenobloise envisage de revoir entièrement l'urbanisation du site de l'Esplanade ... déclasser le tronçon d'autoroute qui longe l'Isère ... occasion unique pour rétablir les liens qui existaient autrefois entre l'Isère et l'Esplanade.

Le Palais du Parlement (l'ancien Palais de Justice)

« Le caractère exceptionnel de ce bâtiment et de son programme de reconversion, justifie de le doter d'un parvis sur les quais ».

Le pont Masséna

Les places Saint-André, de Gordes, Agier et la rue Diodore Raoult

Passerelle Saint-Laurent

« Des travaux de renforcement des structures métalliques, de remplacement du tablier et de valorisation par mise en lumière, sont prévus courant 2007-08 ».

Travaux d'accessibilité

« La programmation pluriannuelle ... prévoit des travaux d'accessibilité des quais pour un montant de 100 000 euros en 2008 ».

Les pratiques des quais

Pages 36 à 40 photocopiées.

LES ENJEUX

Les enjeux urbains

Les enjeux patrimoniaux, paysagers et environnementaux

Les enjeux socio-économiques

Les enjeux de déplacements

LES OBJECTIFS D'AMENAGEMENT

Au regard des enjeux urbains, les propositions devront :

Au regard des enjeux patrimoniaux, paysagers et environnementaux, les propositions devront :

Au regard des enjeux socio-économiques, les propositions devront :

Au regard des enjeux de déplacements, les propositions devront :

LE PERIMETRE

« comprend les quais de l'Isère, rive droite et gauche depuis la Porte de France à l'Ouest jusqu'à la place Eme de Marcieu et la limite communale avec la Tronche à l'Est, ainsi que le quartier Saint-Laurent [la rue]. Les réflexions devront s'insérer dans une réflexion plus large. Elle portera notamment sur les continuités Est et Ouest à trouver le long de l'Isère (Esplanade, quartier de l'Ile Verte et frange de La Tronche), les relations à privilégier avec la Bastille et le centre ville ».

LES MODALITES DE RENDU

« Les études se dérouleront sur 8 mois environ ».

SUIVI

« Un comité technique et un comité de pilotage animeront la démarche de projet et valideront les propositions à chacune des phases ».

PRESTATIONS D'EXECUTION ULTERIEURES

« Les titulaires des marchés de définition seront remis en concurrence pour l'attribution éventuelle d'un marché d'exécution ».

Extraits par J.P.Charre, 8 mai 07